



E X P R E S S
Bulletin du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec

11 novembre 2015

Congés mobiles du temps des Fêtes

Cette année, les jours fériés du 26 décembre et du 2 janvier sont des congés mobiles, dus à leur occurrence un samedi. Nous vous rappelons que le congé mobile du 26 décembre peut être anticipé à tout moment et que celui du 2 janvier peut être anticipé à compter du 15 décembre.